



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élections professionnelles

Question écrite n° 56367

Texte de la question

M. Robert Lamy attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les problèmes d'organisation que présente pour les mairies la préparation d'élections pour le compte d'organismes divers tels que la mutualité sociale agricole, les chambres d'agriculture, les chambres de commerce et les chambres de métiers. En effet, la préparation et l'organisation de ces élections incombent aux communes. Le déroulement de ces élections nécessite l'ouverture des bureaux de vote pendant une journée entière. Il en résulte, pour le personnel des mairies, une surcharge de travail et un temps de présence disproportionnés par rapport au nombre d'électeurs concernés et en proportion au nombre très faible de participants. Aussi, il lui demande s'il ne serait pas envisageable de confier aux organismes concernés la gestion de ces élections et d'autoriser uniquement le vote par correspondance.

Texte de la réponse

Le ministre de l'intérieur est conscient de la lourdeur que représente pour les communes, en particulier pour les plus petites, l'organisation en mairie des élections professionnelles. Cette procédure requiert également une forte mobilisation des services des préfectures, pour des taux de participation effectivement faibles, qui conduisent à s'interroger légitimement sur la pertinence des modalités qui régissent aujourd'hui de tels scrutins. Aussi, le ministre de l'intérieur est-il ouvert à un examen, en liaison avec les associations de maires et les organismes représentatifs des professions concernées, des modalités visant à simplifier l'organisation de ces élections. Le vote par correspondance peut, effectivement, apporter une réponse au problème posé par l'honorable parlementaire, sous réserve des garanties à apporter à la sincérité des scrutins. Dans le cadre de l'effort de simplification des démarches administratives mis en oeuvre par le Gouvernement, une expertise des voies de réforme des élections professionnelles sera lancée à bref délai visant à la fois à alléger les charges des communes et des préfectures, et à simplifier les démarches des électeurs.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56367

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 janvier 2001, page 157

Réponse publiée le : 2 juillet 2001, page 3859